



**Réseau Semences paysannes**  
*Biodiversité des semences et plants dans les fermes*  
Cazalens  
81 600 Brens  
Tel/ fax : 05 63 41 72 86  
Mail: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)  
[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

---

## Rapport d'activité 2005



## Compte rendu d'activité par objectifs

### *1. Poursuivre la mise en réseau des expériences originales et innovantes de gestion et de développement de la biodiversité cultivée au niveau français et européen*

---

Au niveau français, la mise en réseau s'est poursuivie à un rythme soutenu, par différentes actions :

- l'édition du bulletin de liaison bimestriel (400 abonnés mail, 50 abonnés courrier et diffusion large- environ 500 exemplaires- sur les foires et lors de formations)
- construction d'un site internet « vitrine » : le site internet ([www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)) est en ligne depuis le 4 novembre 2005. Il reste à compléter la description des actions (par espèces, international) et la mise à disposition d'informations (articles, références,...) en lien avec la base de fiches.
- des rencontres paysannes, organisées par les membres du RSP, avec le soutien ou la participation du RSP.
- de nombreuses interventions des membres du Réseau lors de formations à destination d'agriculteurs, ou dans des établissements scolaires ou dans des fermes accueillant des établissements scolaires. A noter aussi l'intervention d'Altair Machado, chercheur brésilien spécialiste de la sélection participative des maïs populations, dans 3 régions françaises en mai 2005.

C'est sur 3 groupes d'espèces que la mise en réseau est la plus dynamique : les céréales anciennes, le maïs et les potagères (voir 2). Sur les fruits, la dynamique est entamée depuis plus longtemps. Sur la vigne, il est difficile de dépasser les initiatives personnelles et les liens épisodiques. C'est par ailleurs le travail sur la réglementation et la collaboration avec la recherche qui a mobilisé le plus d'énergie et permis d'élargir la mise en réseau (voir 4 et 5).

Au niveau européen, les rencontres et échanges paysans se sont poursuivis (foire de la biodiversité espagnole, échange avec la Roumanie, journée au Parlement européen avec des représentants roumains, hongrois, polonais,...) et concrétisés de plusieurs manières :

- constitution d'un groupe de travail européen sur la réglementation et préparation du séminaire européen CNDSF -RSP « libérons la diversité » de novembre 2005
- participation à l'élaboration d'un projet européen pour le programme européen de « collecte, caractérisation et conservation des ressources génétiques en agriculture ». Ce programme avait initialement exclusivement soutenu des initiatives de conservation ex-situ de ressources génétiques (inventaire, constitution de « core collection », description et conservation ex-situ). La 2ème phase de ce programme reconnaît la « conservation à la ferme ».
- rapprochement avec ECO-PB (consortium européen pour la sélection biologique)
- participation au réseau mondial en constitution sur semences paysannes bio
- rapprochement avec Grain et participation à la partie européenne du dernier n° (été 2005) sur les réglementations sur les semences

Le séminaire européen de Poitiers (« libérons la diversité »), réalisé en partenariat avec la CNDSF, a été le point d'orgue du travail européen, en novembre 2005. Il a réuni pendant 2 jours 150 délégués de 40 pays du monde entier. Les questions des droits de propriété intellectuelle, des droits collectifs, de l'accès et de la gestion de la biodiversité, de la coexistence impossible avec les OGM ont été au coeur des débats. Les principales organisations européennes présentes ont décidé de continuer à travailler sur les thèmes suivants:

- biodiversité et droits des paysans
- droit de ressemer sa récolte (contrer l'offensive des semenciers pour supprimer le « privilège » de l'agriculteur, dans le cadre de l'application de l'UPOV en Europe)

- OGM et coexistence (s'appuyer sur la présidence autrichienne de l'Europe pour avancer sur l'impossibilité de la coexistence, avoir une stratégie européenne coordonnée)
- recherche participative

La Coordination Paysanne Européenne (CPE) est décidée à travailler sur ce dossier en partenariat avec les autres organisations agricoles ou de la société civile.

---

## *2. Développer la biodiversité cultivée*

---

### **Groupe « céréales anciennes »**

Ce groupe rassemble aujourd'hui un réseau de 5 « plateformes » de collecte / conservation / évaluation en agriculture biologique. A partir de là, des réseaux d'agriculteurs intéressés par des démarches de production à la ferme et sélection participative se sont mis en lien avec ces plateformes (Maison de l'Agriculture Biologique de Charente, GABB Anjou, ARDEAR Rhône Alpes, PNR du Queyras).

Ce groupe connaît donc une forte dynamique. Aujourd'hui les échanges sont nombreux, ce qui a amené le groupe à se définir quelques règles communes tant du point de vue éthique que technique. Devant l'engouement grandissant pour les céréales anciennes (stimulé par la crise des « céréales bio » de filière longue), il est en effet nécessaire de se fixer un cadre de travail, pour limiter les échecs qui décrédibiliseraient la démarche. Il est notamment fondamental que chaque agriculteur réapprenne à cultiver ces variétés anciennes et à faire sa propre semence, ce qui implique de commencer à travailler à partir de très petites quantités de semences (quelques centaines de grammes). Enfin, il est important de noter que les membres de ce groupe peuvent avoir des aspirations très diverses mais complémentaires (certains souhaitent avant tout faire de la conservation, d'autres s'orientent vers de la sélection à la ferme, d'autres souhaitent pouvoir rapidement produire pour la consommation).

Les liens avec la recherche se sont consolidés, malgré les difficultés pour les chercheurs qui souhaitent accompagner cette démarche, à faire financer leur travail. A partir d'octobre 2005, le premier programme de recherche officiel, sous financement BRG, va s'attacher à caractériser les pratiques de gestion dynamique à la ferme.

Documents disponibles (sortis en 2005) : Film « les blés d'or », réalisé par ADDOCS : relatant les rencontres « paysans boulangers » de 2003 et 2004. Sortie en DVD le 15 décembre 2005. Le RSP a soutenu financièrement l'édition du DVD.

Enfin de nombreux articles de presse : Biofil, Nature&Progrès, Campagnes Solidaires, Alternative Santé, Biocontact, L'écologiste...

### **Groupe potagères et Les Croqueurs de Carottes**

Du fait de la caractéristique des plantes potagères (les semences sont distinctes du produit récolté, difficultés pratiques de production à la ferme du fait du grand nombre d'espèces et de variétés, de l'allogamie de certaines espèces, etc.), les membres actifs du groupe potagères ont été jusqu'à aujourd'hui en majorité des artisans semenciers et des multiplicateurs. D'autres membres, comme l'association Savoirs de Terroir, qui réalise un travail de conservation (pomme de terre, courge) ont rejoint le RSP en souhaitant se mettre en réseau avec des agriculteurs et jardiniers intéressés à participer à l'effort de conservation et diffusion. Certains Parcs régionaux qui font un travail important de conservation avec des jardiniers amateurs, se rapprochent du RSP. En 2005, le travail a surtout consisté à mieux se connaître entre membres, échanger sur nos

objectifs communs, relayer les besoins des uns et des autres. Plusieurs délégués du Réseau ont participé au colloque AFCEV-BRG (« des légumes, un patrimoine à transmettre et valoriser ») et 2 interventions du RSP ont permis de poser quelques débats de fonds aux institutions officielles de la conservation des ressources génétiques (le rôle des agriculteurs dans la conservation des « ressources génétiques évolutives » est souligné dans les conclusions du colloque).

La mobilisation a été très marquée du côté des artisans semenciers (Germinance, le Biau Germe, Graine del Pais issu du Biocivam 11, Les Semailles, Ferme de Sainte Marthe, Essem'bio) qui ont créé en novembre 2004 l'association « Les Croqueurs de carottes » avec l'objectif de se former sur la maintenance de variétés, et surtout de mutualiser la maintenance de variétés radiées du catalogue, pour en obtenir la réinscription gratuite (en échange de ce travail de maintenance qui ne peut être rémunéré par la vente de graines).

Enfin, le Syndicat SPbio LR/ BIOCIAM 11/ CIVAM BIO 34 a continué les essais concernant les variétés de tomates adaptées à l'agriculture biologique. En 2005, 60 variétés issues de la collection de tomates de l'INRA ont été testées. Ce travail, soutenu par la fondation *Nature et découvertes*, a été mené en lien avec Véronique Chable (INRA SAD Rennes, sélection participative 'choux' en Bretagne). Ces variétés ont été évaluées au travers de test de consommation et par les maraîchers (voir dossier actualité du bulletin de liaison N°14). L'objectif est qu'une dizaine de variétés retenues par les maraîchers puissent être cultivées en 2006 dans leurs propres fermes.

Documents disponibles :

Le BIOCIAM 11 publie un bulletin semestriel très complet (CR des essais, fiches techniques de production de semences, éléments sur la réglementation,...)

Participation à la publication de la 2ème édition du guide des semences et plants biologiques et biodynamiques, d'AlterreNat Presse.

Des articles sont parus dans la presse spécialisée comme Biofil, Nature&Progrès, bulletin semences de la FNAMS.

### **Groupe maïs**

Le travail sur le maïs reste centré autour de l'action menée par Agrobio Périgord en collaboration avec Bio d'Aquitaine. En 2005, la plate-forme d'Agrobio Périgord s'oriente vers un travail de première évaluation, de sélection (croisements dirigés) et de démonstration. L'évaluation et la sélection sont poursuivies chez de nombreux producteurs, dans les conditions de culture des fermes et surtout dans de meilleures conditions d'isolement facilitant la stabilisation et la gestion dynamique des populations retenues. De nombreux producteurs des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc, Rhône-Alpes, Auvergne et Poitou-Charente sont engagés dans les expérimentations à la ferme. L'ampleur du travail et les quantités de semences aujourd'hui disponibles rendent très visible le vide juridique concernant ces variétés adaptées à la bio, qui ne peuvent être inscrites dans le cadre actuel du catalogue (voir 1.5). Enfin, l'ARDEAR Rhône Alpes et la MAB 16 ont initié en 2004 des essais de maïs population ainsi que des actions de démonstration (fermes « vitrines ») dans chaque département de la région.

Documents disponibles (sortis en 2005) :

Rapport 2005 plate-forme Bio d'Aquitaine (en vente à Agrobio Périgord)

### **Fruits et vigne**

On ne peut pas parler véritablement de groupe au sein du RSP sur ces espèces. Fruits Oubliés poursuit son travail de conservation, de diffusion et de mise en réseau, et a récemment passé une convention avec le GRAB d'Avignon (Groupement de recherche pour l'Agriculture biologique)

pour évaluer en verger de production des variétés anciennes de fruits du point de vue de leur intérêt pour l'agriculture biologique. De nombreuses associations, des Parcs Régionaux et des particuliers font aussi un immense travail de conservation et de diffusion, en lien avec Fruits Oubliés, sans adhérer au RSP.

Concernant la vigne, l'association de régénération de la Vigne, avec le Mouvement de Culture Bio Dynamique et Nature & Progrès, a piloté et cofinancé un stage de fin d'étude d'un étudiant de l'ENITA de Clermont Ferrand (F Bassini). Ce travail met en lumière l'influence des techniques modernes de multiplication et de greffage en pépinières industrielles (greffe dite oméga) des plants de vigne sur le développement de maladies du bois comme l'esca, et à contrario l'intérêt des techniques traditionnelles (sélection massale et greffes en fente ou anglaise) pour la prévention de ces maladies.

Un important travail de communication a été réalisé pour aider un vigneron de Sologne dans son refus d'arracher des plants de Syrah interdits dans son département.

Documents disponibles en 2005 : rapport de stage de Florian Bassini, article dans Biodynamis n°50, juillet 2005

### *3. Informer et communiquer pour un large public sur les enjeux de maintenir des semences diversifiées*

---

En septembre 2004, BEDE et RSP ont publié le dossier pédagogique « la renaissance des semences paysannes », aujourd'hui diffusé à 1600 exemplaires (sur les 2000 édités). La diffusion s'est essentiellement réalisée vers le milieu associatif, agricole (groupements d'agriculture biologique, adear,...) et vers des centres de formation.

De nombreuses conférences publiques ont été réalisées : foires bio, soirées associatives, chambres d'agriculture, universités, colloques sur la biodiversité, partis politiques, séminaires européens ou encore intervention en Algérie, dans le cadre d'un atelier organisé par BEDE, sur les lois semences et de biosécurité, destinés aux représentants de l'Etat, de la recherche agronomique et d'associations de la société civile, ou en Catalogne dans le cadre d'une semaine sur les OGM. Le lien entre OGM et semences est aujourd'hui fréquemment fait par les associations et acteurs militant contre les OGM.

La pétition « sauvons les semences paysannes » a été lancée en septembre 2004 et a permis une forte mobilisation du secteur associatif. Cette pétition a suscité la publication de nombreux articles dans la presse associative mais aussi semencière et agricole, permettant de poser le débat de la place des semences paysannes dans la conservation de la biodiversité. En septembre 2005, alors que la pétition a récolté près de 50 000 signatures, les principales organisations signataires et d'autres qui se sont associées par la suite (Greenpeace, Agir pour l'Environnement, WWF, LPO, Amis de la Terre, ATTAC) ont décidé de demander une rencontre avec le premier ministre pour lui remettre cette pétition (voir 4).

Toute cette communication a avant tout permis de rendre visible la question du rôle des paysans dans la conservation de la biodiversité et la sélection variétale pour des agricultures durables. Cette question était en effet jusqu'à présent absente, les agriculteurs étant considérés depuis quelques décennies comme de simples « utilisateurs de semences ».

---

#### *4. Travailler avec les scientifiques sur les opportunités d'acquérir de nouveaux savoirs à partir de recherches de conservateurs de la biodiversité et démarrer des programmes de sélections participatives à partir de ces savoirs*

---

Depuis 2004, le travail avec les scientifiques s'est fait à 2 niveaux :

- renforcement des liens avec les chercheuses et chercheurs intéressés sur la sélection participative pour monter des programmes de recherche intégrant la participation des agriculteurs comme partenaires.
- sensibilisation de chercheurs avec qui les relations sont moins étroites, notamment ceux qui sont impliqués dans le domaine de la conservation des ressources génétiques.

En mai 2005, le séminaire INRA - Confédération paysanne sur « *Quelles variétés et semences pour des agricultures paysannes durables ?* » a permis de poser très clairement le thème de la sélection participative. Les actes de ce colloque feront l'objet d'une publication dans un numéro spécial du Dossier de l'Environnement de l'INRA, lorsque cette revue reparaitra.

Concernant la reconnaissance de projets de recherche de sélection participative, les efforts engagés pour trouver des financements officiels ont été inégalement couronnés de succès. Le travail de sélection participative en blé tendre n'a toujours pas trouvé de réel soutien. Une première étude du rôle des agriculteurs dans la gestion dynamique de la diversité (à la ferme) a par contre été validée (appel d'offre BRG). L'INRA mène par ailleurs des actions de sélection participative sur quelques espèces. Dans ce cadre, des membres du Réseau peuvent bénéficier d'un appui méthodologique ponctuel (maïs, tomate et autres potagères, blé). Le RSP a dû se retirer du programme européen de « collecte, caractérisation et conservation des ressources génétiques en agriculture » car il ne dispose pas de l'envergure financière et administrative exigée pour ce type de programme. Ce retrait pose le problème de la participation des organisations de la société civile à des programmes européens qui leur sont pourtant destinés.

Enfin, des contacts avec des chercheurs travaillant sur la conservation des ressources génétiques, commencent à apporter leurs fruits : en septembre 2005, le colloque AFCEV-BRG intitulé « les légumes, un patrimoine à transmettre et à valoriser » a montré que de nombreux chercheurs étaient sensibles à la question de la place des agriculteurs dans la gestion de la biodiversité. La conclusion du colloque a même officialisé la problématique des « ressources génétiques évolutives » en relevant qu'il était nécessaire de « trouver une place à ce type de ressources, en lien notamment avec la sélection participative ». Les membres du RSP présents lors du colloque sont par ailleurs repartis avec plusieurs contacts intéressants pour poursuivre les expériences d'évaluation/ sélection de ressources génétiques pour l'agriculture biologique (carottes, aubergines,...).

#### *5. Elaborer un cadre légal pour les semences issues de l'ensemble de ces travaux de conservation et de sélection / adaptation*

---

Le travail sur le cadre légal a emprunté plusieurs axes :

- a - la remise en cause de l'obligation de l'inscription au catalogue officiel, en utilisant l'ouverture européenne des « variétés de conservation » et la loi Suisse autorisant l'échange de quantités limitées de semences de variétés non inscrites
- b - la revendication de la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la gestion de la biodiversité, en se basant sur l'article 9 du traité FAO sur les ressources phytogénétiques, ratifié par le parlement français en février 2005 mais aussi, au niveau français, sur la définition de la stratégie nationale biodiversité, pilotée par le Ministère de l'écologie.

### *A. Vers un catalogue de « variétés de conservation »*

La première étape de ce travail a débuté en 2003 par des alliances européennes pour valoriser la directive 98/95/CE introduisant la notion de « variétés de conservation », pour les variétés ne répondant pas aux critères d'inscription du catalogue officiel et présentant un intérêt du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques (notamment pour l'AB). En mars 2005, la Commission européenne a sorti un document de travail officiel sur ce projet de directive, tentative de consensus entre les positions des semenciers et des « ONG/organisations paysannes » (cette dernière position avait été formulée lors du séminaire de Villarceaux en mai 2003).

Parallèlement, la pétition « Sauvons les semences paysannes » a recueilli en octobre 2005 près de 50 000 signatures et a permis la publication de nombreux articles dans la presse spécialisée et associative. Si cette pétition a provoqué des réactions assez fortes du secteur semencier, elle a permis d'entamer le débat avec les interlocuteurs officiels responsables de la gestion du catalogue (Ministère de l'Agriculture, GEVES<sup>1</sup>, CTPS<sup>2</sup>). Le débat est enfin posé même si la difficulté majeure reste d'y participer dans les instances officielles. Outre la pétition, il est important de noter que la visibilité accrue des actions de terrain, notamment en blé et en maïs, a permis d'accentuer la pression. De même, à partir de fin 2004, les contrôles d'un agent des fraudes spécialisés sur les semences ont commencé à s'intensifier dans tout le grand sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), visant tout particulièrement le commerce de « semences bio »<sup>3</sup> entre agriculteurs. Ceci a entraîné une réaction rapide des représentants régionaux de la Confédération paysanne et de la FNAB, soutenue par le RSP, auprès des services de la Répression des Fraudes de Toulouse puis au niveau national, ce qui a été une fois de plus l'occasion de soulever le problème de l'inadéquation de la réglementation générale semences.

Aujourd'hui l'enjeu du débat sur les variétés de conservation est la traduction en droit français de la directive européenne, qui devrait sortir en 2006. La concertation sur ce travail de traduction, sujet à des interprétations très diverses, n'est prévu en France qu'au sein des sections spécialisées du CTPS, où sont représentées les seules organisations spécialisées de producteurs, les semenciers, les multiplicateurs, les experts du catalogue et parfois un représentant des producteurs bio. Depuis mars 2005, le RSP, relayé par la FNAB et la CP, a demandé en vain la création d'un groupe de travail ad-hoc intégrant les acteurs véritablement concernés par les variétés de conservation. C'est pourquoi les associations signataires de la pétition (notamment WWF, Greenpeace, FNE, LPO, Agir pour l'Environnement, Amis de la terre, ATTAC) ont décidé d'utiliser celle-ci pour demander au cabinet du premier ministre l'ouverture de cet espace de discussion.

### *B. Reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la gestion des ressources génétiques*

Cette reconnaissance est aussi stratégique que l'aménagement du cadre réglementaire sur les semences. En effet, les « semences paysannes » relèvent aujourd'hui de 2 domaines réglementaires différents :

- celui de la commercialisation des semences, est c'est dans ce cadre que le RSP inscrit ses démarches pour que les variétés paysannes soient légalement inscrites sur un catalogue spécifique, ou bénéficient comme en Suisse et pour des quantités limitées d'une dérogation à toute obligation d'inscription, pour pouvoir circuler

---

<sup>1</sup> Groupement d'Evaluation des Variétés, chargé de l'évaluation des variétés en vue de leur inscription au catalogue

<sup>2</sup> Comité Technique Permanent de la Sélection, chargé de gérer les inscriptions au catalogue

<sup>3</sup> Le renforcement de l'obligation de l'utilisation de semences bio depuis le 1er janvier 2005 oblige les agriculteurs bio à présenter une preuve de l'origine bio de leurs semences. Les contrôles concernant ces échanges sont alors beaucoup plus facilement contrôlables et verbalisables que pour l'agriculture conventionnelle.

- celui des « ressources phytogénétiques », c'est à dire des variétés non inscrites, qui relèvent du champs de la conservation de la biodiversité. Dans les faits, les variétés paysannes issues de la sélection participative sont souvent des ressources génétiques (par exemple, les variétés paysannes de chou des membres d'IBB sont des ressources génétiques puisqu'elles n'ont jamais été inscrites et proviennent de l'évaluation / sélection de ressources génétiques). Il en est de même de la plupart des variétés des « paysans boulangers ». Or aujourd'hui, le rôle des paysans dans la gestion des ressources génétiques est totalement occulté: dans la charte des ressources génétiques du BRG, la « gestion à la ferme » est considérée comme non pertinente dans le contexte français, et la « gestion in situ » n'est envisagée que pour des espèces sauvages conservées dans leur habitat naturel (par exemple, les prairies naturelles de zones d'altitude). Par ailleurs, pour être considérée ressource génétique, une variété doit prouver une existence ancienne, ce qui revient à refuser toute évolution possible, à imposer l'homogénéité et la stabilité et à nier l'existence de variétés nouvelles nées du travail des paysans dans leurs champs.

La reconnaissance du rôle des paysans dans la gestion de la biodiversité a plusieurs intérêts :

- permettre une conservation durable de la biodiversité qui ne peut être assurée uniquement dans les collections et les banques de gènes ;
- préserver à long terme l'accès pour les paysans aux ressources génétiques ;
- donner un cadre d'existence en dehors de l'inscription au catalogue commun aux échanges paysans de « ressources génétiques ».